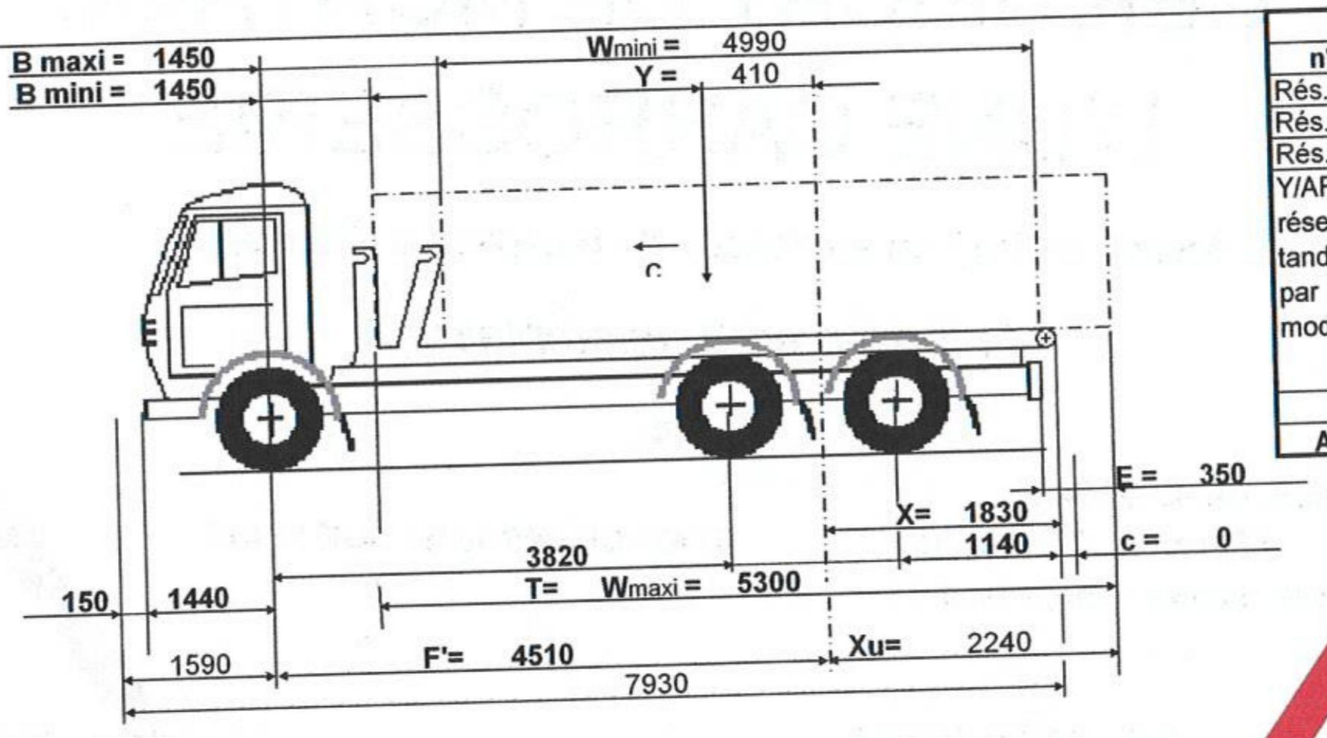
Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954



RESERVOIRS			
n°	Litrage	Y/AR	Densité
Rés. 1	280	2800	0,85
Rés. 2	0	0	0,85
Rés. 3	0	0	0,85

Y/AR = distance en mm du CG du réservoir à l'axe de l'essieu ou tandem AR. Densité du Gazole par défaut , celle-ci peut-être modifiée pour d'autres liquides.

TICKETS DE PESEE			
AV	6160	AR	5020

	ESSIEU AV		TANDEM AR		TOTAL	
CHASSIS NU		4535		3885		8420
APPAREIL A BRAS		1625		1135		2760
RESERVOIRS		148		90		238
TOTAL à VIDE+réservoirs	PVAV=	6308	PVAR=	5110	PV =	11418
PASSAGERS 2	p AV =	150	p AR =	0	p =	150
CHARGE UTILE	ChAV=	1312	ChAR=	13120	Ch =	14432
TOT. EN CHARGE	PTAV=	7770	PTAR=	18230	PT =	26000
P T A C	maxi =	8000	maxi =	21000	PTAC=	26000

Cote d'encastrement E = 0,350
Longueur totale véhicule = 7,930
Largeur totale véhicule = 2,550
Surface au sol véhicule = 20,222
Empattement F' = 4,510
Porte à faux X = 1,830
Centre grav. charge utile Y = 0,410
Longueur du chargement T = 5,300
Porte à faux utile Xu = 2,240
F-Y= 4,100

FICHE DE COTATION

CLIENT: CARROSSERIE BEN AMO+SETRA

Adresse

CHASSIS, marque: IVECO
MODELE: KE2N3641B38
N° chassis: WJME2NPS40C248292

Date : 09/05/2012
Bras n° 2012,11,23
Etabli par DELORME

MECAGIL LEBON
47 rue de l'Aqueduc
77430 CHAMPAGNE SUR SEINE

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot) Ch AV = Ch x $\frac{Y}{F'}$ = ... $\frac{14432 \text{ x } 0,410}{4,510}$ .....= ..... 1312 .....kg

Essieu(x) AR Ch AR = Ch x $\frac{F' - Y}{F'}$ = ... $\frac{14432 \text{ x } 4,100}{4,510}$ .....= ..... 13120 .....kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE PTC :

Essieu(x) AV (ou pivot)
- Poids à vide : PV. AV = ... 6308 .....kg
- Poids du conducteur et passagers
- p. AV = ... 150 .....kg
- Ch AV =..... 1312 .....kg
- PT AV total = ... 7770 .....kg
- PT AV autorisé :
- minimal (2) ..... 4000 .....kg
- maximal (2) ..... 8000 .....kg

Essieu(x) AR
- Poids à vide : PV. AR = ... 5110 .....kg
- Poids du conducteur et passagers
- p. AR = ... 0 .....kg
- Ch AR =..... 13120 .....kg
- PT AR total = ... 18230 .....kg
- PT AR autorisé :
- minimal (2) ..... 3000 .....kg
- maximal (2) ..... 21000 .....kg

Fait à CHAMPAGNE 09/05/2012

Signature et cachet

MECAGIL LEBON
MATÉRIEL DE VOIRIE
47, rue de l'Aqueduc
77430 CHAMPAGNE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 23 24 50 - Fax : 01 64 23 31 21
S.A. au capital de 500.000 €
R.C. MONTEREAU B 326 617 412

DELORME

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il ya lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : disositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeables placés à l'arrière d'un véhicule.
Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur de chargement.
Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit-être déterminé en premier lieu.
Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements